

ACCUEIL DE LOISIRS

RANCE FRÉMUR

3 - 6 ans

6 - 10 ans

10 - 13 ans

Révision
des tarifs
(voir au dos)



Renseignements & inscriptions

Du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 14h à 17h

A la Maison Communautaire Rance Frémur
(La Grabotais à Plouër-sur-Rance)

Tél : 02.96.82.31.12 ou 06.67.03.84.36

Mail : clsh.rancefremur@orange.fr site : www.rance-fremur.fr

Rance



Frémur



Ouverture les mercredis et vacances scolaires

(Février, Pâques, Juillet, Toussaint)

Horaires : Accueil de loisirs : de 9h à 17h

Garderie : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30

Pour les 3 - 6 ans : à la garderie périscolaire La Souris Verte à Plouër-sur-Rance (près de l'école publique)
 Activités à thèmes, expressions, grands jeux, sorties et de nombreuses autres activités

Pour les 6 - 10 ans : à la Maison communautaire Rance Frémur à Plouër-sur-Rance (La Grabotais)
 Activités à thèmes, nature, sport, grands jeux en forêt, plage, piscine...

Pour les 10 - 13 ans (vacances uniquement) : à la Maison communautaire Rance Frémur à Plouër-sur-Rance
 Activités sportives, ludiques et culturelles, natisme, ...

Tarifs 2011 : Un effort financier de la communauté de communes

Conscient du contexte économique difficile qui ne facilite pas l'accession aux loisirs, et de la nouvelle politique CAF, le conseil communautaire a décidé de remodeler les tarifs de l'accueil de loisirs, plus particulièrement lors de vacances scolaires, afin de permettre au plus grand nombre de nos enfants d'y participer.

	Modification des tranches tarifaires et des tarifs			
	Quotient familial	1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	à partir du 3 ^{ème} enfant
Tranche 1	0 - 535 €	10 € les mercredis 7 € les vacances scolaires	9 € 6 €	8 € 5 €
Tranche 2	536 € - 800 €	11 € les mercredis 9 € les vacances scolaires	10 € 8 €	9 € 7 €
Tranche 3	801 € - 1 050 €	12 €	11 €	10 €
Tranche 4	1 051 € - 1 300 €	13 €	12 €	11 €
Tranche 5	1 301 € et +	14 €	13 €	12 €

Le prix de la garderie est de 1 € par enfant et par créneau horaire.

Pour les inscriptions :

- ⇒ dossier d'inscription à remplir (avec photocopies des pages vaccination du carnet de santé)
- ⇒ attestation d'assurance extra-scolaire, responsabilité civile
- ⇒ L'autorisation CAFPRO afin de consulter votre QF ou votre avis d'imposition 2010.

↳ Règlement chaque fin de mois après réception de la facture.

les chèques CESU (pour moins de 7 ans) et les chèques vacances ANCV, sont acceptés comme moyen de paiement.

Des aides peuvent être accordées par les comités d'entreprises et la MSA.